

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

DESINFECTANT - JAVEL 13-14%

Version 1.0

Date d'impression 13.10.2016

Date de révision 26.04.2013

Paragraphe 1: Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : DESINFECTANT - JAVEL 13-14%

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit biocide, Traitements à l'eau des piscines

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Brenntag Schweizerhall AG
Elsässerstrasse 231
CH 4013 Basel

Téléphone : +41 (0)58 344 80 00

Téléfax : +41 (0)58 344 82 08

Adresse e-mail : doku@brenntag.ch

Personne responsable/émettrice : Abteilung Produktsicherheit

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centre Suisse d'Information Toxicologique
CH-8032 ZÜRICH
Tel.: +41 (0) 44 251 51 51
Numéro de cas d'urgence national: 145

Paragraphe 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Corrosif pour les métaux	Catégorie 1	---	H290

DESINFECTANT - JAVEL 13-14%

Corrosion cutanée/irritation cutanée (Dermale)	Catégorie 1B	---	H314
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	---	H318
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (Inhalation)	Catégorie 3	---	H335
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	Catégorie 1	---	H400

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE	
Symbole de danger / Catégorie de danger	Phrases de risque
Corrosif (C)	R34
	R31
Dangereux pour l'environnement (N)	R50

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets néfastes les plus importants

- Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
- Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9 pour les informations physicochimiques.
- Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.
 H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

DESINFECTANT - JAVEL 13-14%

Conseils de prudence

Généralités	:	P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
		P102	Tenir hors de portée des enfants.
		P103	Lire l'étiquette avant utilisation.
Prévention	:	P260	Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
		P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention	:	P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.
		P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
		P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Elimination	:	P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/internationale.

Etiquetage supplémentaire:

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- hypochlorite de sodium, solution

Etiquetage selon les directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger:



Corrosif



Dangereux pour l'environnement

DESINFECTANT - JAVEL 13-14%

Phrase(s) R	:	R31	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
		R34	Provoque des brûlures.
		R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Phrase(s) S	:	S 1/2	Conserver sous clef et hors de portée des enfants.
		S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
		S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
		S36/37/39	Porter les vêtements de protection adaptés, gants et protection des yeux/du visage.
		S45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

Paragraphe 3: Composition/ informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)		Classification (67/548/CEE)
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger	
hypochlorite de sodium, solution				
No.-Index	: 017-011-00-1	Met. Corr.1	H290	R31
No.-CAS	: 7681-52-9	Skin Corr.1B	H314	Corrosif; C; R34
No.-CE	: 231-668-3	STOT SE3	H335	Irritant; Xi; R37
Enregistrem ent	: 01-2119488154-34-xxxx >= 13 - <= 16	Aquatic Acute1	H400	Dangereux pour l'environnement; N; R50
		Eye Dam.1	H318	

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
 Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Paragraphe 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

DESINFECTANT - JAVEL 13-14%

Conseils généraux	: Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas d'inhalation	: En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Ne pas pratiquer de respiration artificielle par bouche-à-bouche ou par bouche-à-nez. Utiliser un équipement/des appareils appropriés. En cas de perte de conscience tourner la personne sur le côté. Appeler immédiatement un médecin.
En cas de contact avec la peau	: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Appeler immédiatement un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Aller dans une clinique oculaire si possible.
En cas d'ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
Effets	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	: Traiter de façon symptomatique. Pas de données supplémentaires disponibles.
------------	--

Paragraphe 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Le produit lui-même ne brûle pas. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.
Moyens d'extinction inappropriés	: Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Une combustion incomplète peut provoquer la formation de produits de pyrolyse toxiques.
--	---

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection	: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire
--------------------------	--

DESINFECTANT - JAVEL 13-14%

spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	autonome. Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)
Information supplémentaire	: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Paragraphe 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	: Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à distance les personnes non protégées. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Porter un équipement de protection respiratoire. Équipement de protection individuel, voir section 8.
---------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.
---	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	: Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. : Utiliser un équipement de manutention mécanique. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Information supplémentaire	: Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

Paragraphe 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	: Conserver sous clé. Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation d'aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.
--	--

DESINFECTANT - JAVEL 13-14%

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver dans un endroit bien ventilé. Protéger de la lumière. Entreposer dans un endroit frais. Prévoir une cuve au sol sans écoulement; Matériaux adéquats pour les conteneurs: polyéthylène; Matériaux non adaptés pour les conteneurs: Aluminium; Fer; Cuivre; Alliage de cuivre

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Classe de feu : oxydants forts

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver à l'écart de la chaleur. Conserver dans un endroit bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas entreposer avec des acides ou des sels d'ammonium.

Classe de stockage (Allemagne) : 8B Matières dangereuses corrosives, non-combustibles

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'information disponible.

Paragraphe 8: Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant:	hypochlorite de sodium, solution	No.-CAS
		7681-52-9

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DNEL

Travailleurs, Effets locaux, Effets systémiques aigus, Inhalation : 3,1 mg/m3

DESINFECTANT - JAVEL 13-14%

DNEL		
Travailleurs, Effets locaux, Effets systémiques à long terme, Inhalation	:	1,55 mg/m ³
DNEL		
Travailleurs, Long terme - effets locaux, Contact avec la peau	:	0,5 %
DNEL		
Consommateurs, Effets locaux, Effets systémiques à long terme, Inhalation	:	1,55 mg/m ³
DNEL		
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion	:	0,26 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce	:	0,21 µg/l
Eau de mer	:	0,042 µg/l
STP	:	0,03 mg/l
Libérations intermittentes	:	0,26 µg/l
Sol Exposition non présumée.	:	
Sédiment (eau de mer) Exposition non présumée.	:	
Sédiments (Eau douce) Exposition non présumée.	:	

Composant: chlore
**No.-CAS
7782-50-5**
Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DNEL		
Travailleurs, Effets locaux, Effets systémiques aigus, Inhalation	:	1,5 mg/m ³
DNEL		
Travailleurs, Effets locaux, Effets systémiques à long terme, Inhalation	:	0,75 mg/m ³
DNEL		
Consommateurs, Effets locaux, Effets systémiques aigus, Inhalation	:	1,5 mg/m ³

DESINFECTANT - JAVEL 13-14%

DNEL

Consommateurs, Effets locaux, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 0,75 mg/m³

DNEL

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion : 0,25 mg/kg bw /jour

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce	: 0,21 µg/l
Eau de mer	: 0,042 µg/l
Libération périodique	: 0,26 µg/l
STP	: 0,03 mg/l
Oral(e) par rapport à, aliment	: 11,1 mg/kg

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

EU ELV, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL)
0,5 ppm, 1,5 mg/m³
Indicatif

SUVA, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL)
0,5 ppm, 1,5 mg/m³

SUVA, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):
0,5 ppm, 1,5 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Ne pas mélanger avec d'autres produits, parce que la formation du caractère toxique de gaz possible (chlore).

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle*Protection respiratoire*

Conseils : En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié.
Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141).
Type de Filtre recommandé:
Filtre combiné:B-P2
Filtre combiné:B-P3
En cas d' exposition intense ou durable utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

DESINFECTANT - JAVEL 13-14%*Protection des mains*

Conseils : La matière des gants doit être imperméable et résistante envers le produit / la préparation
Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.
Les matières suivantes sont convenables:

Matériel : latex naturel
Temps de pénétration : ≥ 480 min
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Polyisoprène
Temps de pénétration : ≥ 480 min
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc nitrile
Temps de pénétration : ≥ 480 min
Épaisseur du gant : 0,35 mm

Matériel : caoutchouc butyle
Temps de pénétration : ≥ 480 min
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc fluoré
Temps de pénétration : ≥ 480 min
Épaisseur du gant : 0,4 mm

Matériel : Chlorure de polyvinyle
Temps de pénétration : ≥ 480 min
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de sécurité ou écran de protection permettant une protection complète des yeux.

Protection de la peau et du corps

DESINFECTANT - JAVEL 13-14%

Conseils : vêtements étanches
Tablier résistant aux produits chimiques

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

Paragraphe 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	: liquide
Couleur	: jaune qui tire sur le vert
Odeur	: piquante léger de chlore
Seuil olfactif	: donnée non disponible
pH	: > 11 (20 °C)
Point de congélation	: env. -5 °C
Point d'ébullition	: donnée non disponible
Point d'éclair	: donnée non disponible
Taux d'évaporation	: donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: donnée non disponible
Pression de vapeur	: donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: donnée non disponible
Densité	: 1,27 g/cm ³
Hydrosolubilité	: complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: donnée non disponible

DESINFECTANT - JAVEL 13-14%

Décomposition thermique	:	env. 40 °C
Viscosité, dynamique	:	donnée non disponible
Explosibilité	:	donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	donnée non disponible

9.2. Autres informations

Pas de données supplémentaires disponibles.

Paragraphe 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Conseils : Pas d'information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Pas de données supplémentaires disponibles.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas d'information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Décomposition thermique : env.40 °C

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts, Métaux, Agents réducteurs, substances organiques

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Chlore

Paragraphe 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë

Oral(e)

donnée non disponible

DESINFECTANT - JAVEL 13-14%**Inhalation**

donnée non disponible

Dermale

donnée non disponible

Irritation**Peau**

Résultat : effets corrosifs

YeuxRésultat : effets corrosifs
Risque de lésions oculaires graves.**Sensibilisation**

Résultat : Aucun effet de sensibilisation connu.

Effets CMR**Propriétés CMR**

Cancérogénicité : donnée non disponible

Mutagénicité : donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction : donnée non disponible

Toxicité pour un organe cible spécifique**Exposition unique**

donnée non disponible

Exposition répétée

donnée non disponible

Autres propriétés toxiques**Toxicité à dose répétée**

donnée non disponible

DESINFECTANT - JAVEL 13-14%**Danger par aspiration**

donnée non disponible

Information supplémentaire

Autres informations toxicologiques : En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac.

Composant:	hypochlorite de sodium, solution	No.-CAS 7681-52-9
-------------------	---	------------------------------------

Toxicité aiguë**Oral(e)**

DL50 : > 1100 mg/kg (rat; Substance d'essai: Chlore)

Inhalation

CL50 : > 10,5 mg/l (rat; 1 h; Substance d'essai: Chlore)

Dermale

DL50 : > 20000 mg/kg (lapin; Substance d'essai: Chlore)

Irritation**Peau**

Résultat : Irritation sévère de la peau (lapin) (OCDE Ligne directrice 404)
effets corrosifs (homme)

Yeux

Résultat : effets corrosifs (lapin)
Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation

Résultat : non sensibilisant(e) (cochon d'Inde)

Effets CMR**Propriétés CMR**

Mutagénicité : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

DESINFECTANT - JAVEL 13-14%**Tératogénicité**

NOAEL Teratog. : 5,7 mg/kg
(rat)
Substance d'essai
Chlore

Toxicité pour la reproduction

NOAEL Mère : 5 mg/kg
(rat)
(Oral(e))
Effets sur la fertilité
Substance d'essai
Chlore

Toxicité pour un organe cible spécifique**Exposition unique**

Inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.
Expérience de l'exposition humaine

Exposition répétée

remarque : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Autres propriétés toxiques**Toxicité à dose répétée**

NOAEL : 50 mg/kg
(rat)
(Oral(e); 90 Jrs)

Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Composant: chlore

No.-CAS
7782-50-5

Toxicité aiguë**Inhalation**

CL50 : 5,6 mg/l (rat; 10 min; gaz)

DESINFECTANT - JAVEL 13-14%

CL50	:	2 mg/l (rat; 30 min; gaz)
CL50	:	1,3 mg/l (rat; 60 min; gaz)
CL50	:	0,65 mg/l (rat; 4 h; gaz) (OCDE Ligne directrice 403)

Irritation**Peau**

Résultat : Irritation sévère de la peau

Yeux

Résultat : Irritation sévère des yeux

Sensibilisation

Résultat : Aucun effet de sensibilisation connu.

Effets CMR**Propriétés CMR**

Cancérogénicité	:	Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.
Mutagénicité	:	N'est pas mutagène.
Toxicité pour la reproduction	:	Il n'est pas considérée toxique pour la reproduction.

Paragraphe 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Composant:	hypochlorite de sodium, solution	No.-CAS 7681-52-9
-------------------	---	------------------------------------

Toxicité aiguë**Poisson**

CL50 : 0,03 - 0,6 mg/l (espèces diverses; 96 h)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 : 0,026 mg/l (espèces diverses; 48 h)

CE50 : 0,141 mg/l (Daphnia magna; 48 h)

DESINFECTANT - JAVEL 13-14%**Facteur M**

Facteurs M (Toxicité : 10
aquatique aiguë)

Composant: chlore

No.-CAS
7782-50-5

Toxicité aiguë**Poisson**

CL50 : 0,44 mg/l (Lepomis macrochirus; 96 h)
CL50 : 0,014 mg/l (Oncorhynchus mykiss; 96 h)
CL50 : 0,35 mg/l (Pimephales promelas; 96 h)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 : 0,085 mg/l (Daphnia magna; 48 h)

Bactérie

CE50 : 3 mg/l (boues activées)

Facteur M

Facteurs M (Toxicité : 100
aquatique aiguë)

12.2. Persistance et dégradabilité**Persistance et dégradabilité****Biodégradabilité**

Résultat : Difficilement biodégradable.

Composant: hypochlorite de sodium, solution

No.-CAS
7681-52-9

Persistance et dégradabilité**Persistance**

Résultat : Le produit peut être dégradé par des procédés abiotiques, par exemple procédés chimiques ou photolytiques.

DESINFECTANT - JAVEL 13-14%**Biodégradabilité**

Résultat : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

Composant:	chlore	No.-CAS
		7782-50-5

Persistence et dégradabilité**Biodégradabilité**

Résultat : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant:	hypochlorite de sodium, solution	No.-CAS
		7681-52-9

Bioaccumulation

Résultat : Ne montre pas de bioaccumulation.

Composant:	chlore	No.-CAS
		7782-50-5

Bioaccumulation

Résultat : Une bioaccumulation n'est pas à envisager.

12.4. Mobilité dans le sol

Composant:	hypochlorite de sodium, solution	No.-CAS
		7681-52-9

Mobilité

Eau : Le produit est mobile dans l'environnement de l'eau.

Sol : Extrêmement mobile dans les sols

Air : non volatile (Constante de Henry)

Répartition entre les compartiments environnementaux

Sol : Extrêmement mobile dans les sols

DESINFECTANT - JAVEL 13-14%

Composant:	chlore	No.-CAS 7782-50-5
-------------------	---------------	------------------------------------

Mobilité

: Le produit est soluble dans l' eau., Après libération, se disperse dans l'air.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Composant:	hypochlorite de sodium, solution	No.-CAS 7681-52-9
-------------------	---	------------------------------------

Résultats des évaluations PBT et VPVB

Résultat : non applicable

Composant:	chlore	No.-CAS 7782-50-5
-------------------	---------------	------------------------------------

Résultats des évaluations PBT et VPVB

Résultat : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Effets nocifs sur les organismes aquatiques par déplacement de la valeur du pH.

Paragraphe 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage

DESINFECTANT - JAVEL 13-14%

adéquat, faire l'objet d'une récupération. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution.
Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

Paragraphe 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

1791

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR : HYPOCHLORITE EN SOLUTION
RID : HYPOCHLORITE EN SOLUTION
IMDG : HYPOCHLORITE SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe : 8
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels) 8; C9; 80; (E)
RID-Classe : 8
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger) 8; C9; 80
IMDG-Classe : 8
(Étiquettes; No EMS) 8; F-A, S-B

14.4. Groupe d'emballage

ADR : II
RID : II
IMDG : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Étiquetage selon 5.2.1.8 ADR : Poisson et arbre
Étiquetage selon 5.2.1.8 RID : Poisson et arbre
Étiquetage selon 5.2.1.6.3 IMDG : Poisson et arbre
Classification comme dangereux pour l'environnement selon 2.9.3 IMDG. : oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

DESINFECTANT - JAVEL 13-14%**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

IMDG : Non applicable

Paragraphe 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Autres réglementations : Restriction d'emploi: Protection contre les substances dangereuse contribue a une restriction d'emploi pour le femmes enceintes at les jeunes de moins de 16 ans.

Information sur les législations nationales

SZID : 274231
CHZB/CHZN : CHZB1450
Seuils quantitatifs OPAM : 2.000 kg (déterminé par RS814.012 Ann. 1 ch. 4)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

donnée non disponible

Paragraphe 16: Autres informations**Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3.**

R31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R34 Provoque des brûlures.
R37 Irritant pour les voies respiratoires.
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Information supplémentaire

Autres informations : Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.
Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.
Les informations contenues dans cette fiche de données de

DESINFECTANT - JAVEL 13-14%

sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.